

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DU 13 OCTOBRE 2021**



*N° de résolution
ou annotation*

À une séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale dûment convoquée et tenue au 391, rue de La Mennais, Louiseville, ce treizième jour du mois d'octobre deux-mille-vingt-et-un, à 19 heures, à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Représentants des parents

Annik Carle
Mélissa Gendron
Marie-Claude Lachance
Daniel Lamer
Larry Mc Kinnon

Représentants des enseignants

Alain Brochu
Anne-Guyline Bruneau
Gilles Cinq-Mars
Louise Tremblay

Représentante du personnel de soutien

Patricia Noël

Représentante du personnel professionnel

Annick Gagné

Représentantes des élèves

Élodie Gélinas
Maëva Trahan

Représentante de la communauté

Nathalie Leblanc

Direction

Kathya Paquin
Claude Chartrand

1. CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2021-2022

A. PRÉSENCES ET QUORUM

La directrice de l'école et présidente temporaire du conseil d'établissement madame Kathya Paquin, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

B. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Madame Paquin souhaite la bienvenue aux membres du conseil et fait un tour de table afin que chacun se présente.

C. ADOPTION DE LA NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE OU D'UN PRÉSIDENT AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La présidente d'élection procède maintenant à l'appel des candidatures au poste de présidente ou président du conseil d'établissement.

Les parents se consultent et monsieur Larry Mc Kinnon désire reprendre le poste de président du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT l'art. 56 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que la direction a vérifié l'intérêt de chaque représentant des parents à occuper ce poste;

CONSIDÉRANT le résultat des élections au poste de président du conseil d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **monsieur Daniel Lamer**, il est résolu à l'unanimité;

DE CHOISIR **monsieur Larry Mc Kinnon**, comme président du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale pour l'année scolaire 2021-2022;

DE MANDATER la direction de l'école pour qu'elle informe le Centre de services scolaire du nom du président du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale pour l'année scolaire 2021-2022.

108-CÉ-21-22-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 13 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **madame Anne-Guyline Bruneau**, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 13 octobre 2021 tel que déposé.

108-CÉ-21-22-02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2021

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2021, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **monsieur Stéphane Elliott**, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2021;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2021 du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale tel que déposé.

108-CÉ-21-22-03

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

BAL DES FINISSANTS

Le bal des finissants a eu lieu le 23 juin dernier. Ce fut une très belle soirée que les élèves ont vraiment appréciée. La place d'accueil a été magnifiquement décorée pour l'occasion et plusieurs membres du personnel étaient présents. Un repas chaud a été servi par les Buffets Frigon. À la fin de la soirée, les élèves ont participé au lancer de lanternes chinoises afin de souligner la fin de leur secondaire.

6. CORRESPONDANCE (COURRIER ADRESSÉ AU CÉ)

Réception du courriel concernant la consultation des conseils d'établissement au regard des critères proposés dans le cadre des nominations des directions des établissements. Ce point sera discuté lors de la rencontre du conseil d'établissement qui aura lieu le 15 décembre prochain.

7. COMPTE RENDU DU CONSEIL ÉTUDIANT

Élections scolaires : semaine du 27 septembre

Trois partis se sont présentés dans la course aux élections cette année. Soit le NPE, le Parti Branché et le Parti Express. Le 30 septembre dernier, les discours ont eu lieu sur la place d'accueil.

Le vendredi 1^{er} octobre, c'était la journée des élections. 302 élèves se sont présentés au Centre documentaire L'Oasis pour exercer leur droit de vote. Le Parti Express a remporté la victoire avec 38 % des votes.

Activités parascolaires

Les élèves pouvaient s'inscrire aux différentes activités parascolaires et aux sports interscolaires de l'école par un lien qu'ils ont reçu par courriel. Ce lien a aussi été partagé sur le Facebook de l'école. Lors de toutes activités, les recommandations de la santé publique sont appliquées telles que passeport vaccinal, port du masque, lavage des mains, distanciation physique, etc.

Plusieurs activités sont offertes. Selon les inscriptions reçues les cours choisis sont : mécanique des petits moteurs, chant, coiffure et esthétique, instruments à vent, band, les brigades culinaires, guitare, improvisation et troupe de théâtre. Toutes ces activités sont offertes gratuitement grâce à la mesure 15028-Activités parascolaires au secondaire.

Les sports offerts sont : Cross-country, flag-football, volleyball, futsal, hockey sur glace, badminton et basketball.

Les autres activités offertes ou implications dans l'école : Salle de musculation, sports midis variés aux gymnases, Lab Finance, radio-étudiante, équipe technique, le comité d'actions communautaire et le Pop-Quiz.

Activités à venir

15 octobre : Journée western (taureau mécanique, lancer du lasso et danse en ligne)

22 octobre : Sortie au Village Québécois d'Antan (en soirée)

27-28 octobre : Maison hantée pour les élèves

29 octobre : Halloween : Bar à bonbons, photos, défilé de costumes

En novembre : Activités de financement pour le Noël du Pauvre

En décembre : Activités de Noël

8. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENT AINSI QUE SON SUBSTITUT

La présidente d'élection procède à l'appel de candidatures pour élire un représentant au comité de parents parmi les représentants des parents déjà membres du conseil d'établissement. Les parents se consultent.

La présidente d'élection déclare élu **monsieur Daniel Lamer**, représentant au comité de parents et **madame Marie-Claude Lachance**, élue substitut au comité de parents.

9. COMPTE RENDU DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Aucun compte rendu.

10. TRAVAUX DU CONSEIL

10.1 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL

Madame Paquin explique que le conseil d'établissement est institué par la *Loi sur l'instruction publique* pour exercer les fonctions et pouvoirs qui lui sont accordés par la loi et toute décision doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. (Article 64 LIP)

10.2 ADOPTION DU CALENDRIER DE TRAVAIL DE L'ANNÉE

CONSIDÉRANT l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu des séances;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit tenir au moins cinq séances par année scolaire;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit informer les parents et les membres du personnel de l'école, du jour, de l'heure et du lieu de ses séances;

CONSIDÉRANT que la direction a élaboré une proposition de calendrier pour les prochaines séances;

CONSIDÉRANT que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du comité de parents permettant ainsi à notre représentant d'y assister sans compromettre sa participation à nos travaux et éventuellement, notre quorum;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Annik Carle, il est résolu :

D'ADOPTER le calendrier des séances 2021-2022, tel que proposé par la direction : 13 octobre, 15 décembre, 16 février, 13 avril, 18 mai et 8 juin, dont copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante ;

DE MANDATER la direction pour qu'une copie du calendrier de travail des séances ordinaires du conseil d'établissement 2021-2022 soit publiée sur la page Web de l'école, que le calendrier soit affiché dans l'école pour consultation et qu'une copie soit envoyée au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy.

108-CÉ-21-22-04

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNAUTÉ

Madame Nathalie Leblanc présente à la rencontre a démontré à nouveau son intérêt à agir comme membre de la communauté. Elle fait partie du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale depuis 13 ans. Madame Paquin la remercie de son implication, sa disponibilité et de son sentiment d'appartenance pour l'Escale.

10.4 ADOPTION DE LA DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS DES MEMBRES

CONSIDÉRANT que l'article 70 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) stipule que tout membre d'un conseil d'établissement doit dénoncer, par écrit, toute situation qui risque de le mettre en conflit d'intérêts;

CONSIDÉRANT que la direction a remis, dès la première séance, un formulaire permettant aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale de procéder à la dénonciation de toute situation qui risque de les placer en situation de conflit d'intérêts;

CONSIDÉRANT que l'échéance de retour du formulaire étant le soir même de la première séance et qu'elle a reçu tous les formulaires des membres du conseil présents;

CONSIDÉRANT que la direction a demandé aux membres de l'informer rapidement si jamais leur situation personnelle changeait et les mettait en conflit d'intérêts;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Lamer, il est résolu;

DE MANDATER la direction de l'école, d'informer rapidement le président du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale si elle apprenait qu'un des membres de notre conseil s'était placé en situation de conflit d'intérêts.

108-CÉ-21-22-05

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5 ADOPTION DU BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT l'article 66 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui demande au conseil d'établissement d'adopter son budget annuel de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 275, 2^e paragraphe de la LIP, le Centre de services scolaire a fait connaître l'allocation dévolue à chaque conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que la direction a présenté le budget de l'école secondaire l'Escale, au montant se chiffrant à 1 065 \$, montant octroyé par le Centre de services scolaire pour le fonctionnement annuel du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que le projet de budget du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale maintient l'équilibre entre les prévisions de revenus et les prévisions de dépenses;

CONSIDÉRANT que cet argent sert à couvrir les dépenses habituellement rattachées au bon fonctionnement du conseil d'établissement (congrès pour les membres parents, frais de déplacement, de gardiennage, et le souper de fin d'année);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Mélissa Gendron, il est résolu :

D'ADOPTER le budget du conseil d'établissement 2021-2022 tel que proposé;

DE MANDATER la direction pour qu'elle rende compte au conseil d'établissement de l'état de son budget deux fois l'an.

108-CÉ-21-22-06

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 ADOPTION DU REMPLACEMENT D'UN SIGNATAIRE POUR LE COMPTE 0251512 DESJARDINS

CONSIDÉRANT les besoins administratifs de l'école secondaire l'Escale;

CONSIDÉRANT que monsieur Yanick Robert, directeur adjoint, signataire du compte 0251512 Desjardins ne travaille plus à l'école secondaire l'Escale;

CONSIDÉRANT que monsieur Yanick Robert a été remplacé par monsieur Claude Chartrand en tant que directeur adjoint à l'école secondaire l'Escale;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Tremblay, d'autoriser monsieur Claude Chartrand, directeur adjoint de l'école secondaire l'Escale à remplacer monsieur Yanick Robert en tant que signataire du compte 0251512 Desjardins.

108-CÉ-21-22-07

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.7 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL ET DE LA REDDITION DE COMPTES DU PROJET ÉDUCATIF

CONSIDÉRANT que l'article 82 de la LIP prescrit que le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire a fourni un canevas de rapport annuel à toutes ses écoles pour uniformiser ce document et y intégrer la reddition de comptes du projet éducatif et du plan de lutte pour combattre l'intimidation et la violence à l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Anne-Guyllaine Bruneau, il est résolu :

D'ADOPTER le rapport annuel présentant le bilan de activités du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale, la reddition de comptes du projet éducatif et la reddition de comptes du plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école dont une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER la direction de l'école pour que le rapport annuel 2020-2021 soit disponible sur le site Web de l'école dans les plus courts délais;

DE MANDATER la direction de l'école pour qu'elle fasse parvenir au Centre de services scolaire une copie du rapport annuel 2020-2021 de l'école secondaire l'Escale accompagnée de la présente résolution.

108-CÉ-21-22-08

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.8 APPROBATION DU PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

La direction de l'école informe les membres du conseil d'établissement que le 13 juin 2012, le Québec s'est doté d'une loi pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école (projet de Loi 56) et que les centres de services scolaires ont une obligation légale de veiller à ce que leurs écoles

offrent un environnement qui permettra aux élèves d'y développer tout leur potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence. Les établissements doivent mettre en œuvre un plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence.

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir aux élèves un milieu de vie sain et sécuritaire à l'école;

CONSIDÉRANT l'importance de mobiliser tous les acteurs concernés par l'intimidation et la violence à l'école;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 75.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale doit approuver un plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école et son actualisation proposée par la direction;

CONSIDÉRANT que la direction s'est assurée de la participation des membres du personnel de l'école dans l'élaboration du projet du plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école. (cf. l'art. 77);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Marie-Claude Lachance, il est résolu :

D'APPROUVER conformément à l'article 75.1 de la LIP, le plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école 2021-2022 tel que déposé, dont une copie est versée en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER la direction de l'école pour qu'elle fasse parvenir une copie dudit plan de lutte au Centre de services scolaire, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

108-CÉ-21-22-09

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

10.9 APPROBATION DES CONTENUS EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT l'article 461, le ministre peut inscrire des contenus dans les DGF qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves;

CONSIDÉRANT l'article 85, le conseil d'établissement approuve les conditions et modifications de l'intégration des contenus prescrits qui lui sont proposées par la direction de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 89, les propositions prévues aux articles 85 et 86 sont élaborées avec la participation des enseignants;

IL EST PROPOSÉ par madame Annick Gagné d'approuver, les contenus en éducation à la sexualité pour l'année scolaire 2021-2022.

108-CÉ-21-22-10

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

10.10 APPROBATION DU CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Aux Berges du Lac Castor	10 septembre	Sport plus, 5 ^e sec.
Parc de la Rivière Batiscan – St-Narcisse	22 septembre	Sport plus, groupes 41 et 42
Projet j'adopte un cours d'eau	12 octobre	Science, groupe 22
Projet j'adopte un cours d'eau	13 octobre	Science, groupe 14
Projet j'adopte un cours d'eau	19 octobre	Comité d'action communautaire
Sortie au Village Québécois d'Antan	22 octobre	Offert à tous les niveaux
Activité découverte au Collège Laflèche	28 octobre	Orientation, 5 ^e secondaire
Salle J.-Antonio Thompson	9 novembre	Art dramatique, 3 ^e et 5 ^e sec.
Campus Escalade	26 novembre	Sport plus, groupe 33
Campus Escalade de Trois-Rivières	9 décembre	Sport plus, 2 ^e secondaire
Super glissades St-Jean-de-Matha	4 février	Sport plus, groupe 15
Centre des Arts de Shawinigan	23 mars	Art dramatique, 1 ^{re} et 2 ^e sec.
Club de curling de Trois-Rivières	11 avril	Sport plus, groupe 41
Club de curling de Trois-Rivières	13 avril	Sport plus, groupe 42
iSaute Anjou	21 avril	Sport plus, 2 ^e sec
iSaute Anjou	21 avril	Accès-réussite, groupe 34
Parc de l'île Melville	2 juin	Sport plus, groupe 15
Parc de la Mauricie	7 juin	Accès-réussite, groupe 16

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Lamer, il est résolu :

D'APPROUVER le calendrier des projets d'activités tel que déposé dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

D'APPROUVER que les frais encourus soient réclamés aux parents qui choisiront d'inscrire leur enfant. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités pour l'année scolaire 2021-2022;

D'INSÉRER au budget de l'école les dépenses et les revenus générés par cette programmation.

108-CÉ-21-22-11

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

10.11 PERFECTIONNEMENT DES MEMBRES

Tous les membres du conseil d'établissement ont reçu le lien pour la formation obligatoire des membres.

10.12 NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Information sur le document.

10.13 DÉPÔT DE DOCUMENTS :

Vérification de la liste téléphonique des membres du conseil.

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point.

12. RAPPORT DE LA DIRECTION

1^{re} communication du 11 novembre prochain :

Portes ouvertes du 21 octobre 2021 :

Cette année les Portes ouvertes auront lieu à l'école et les parents qui désirent y participer doivent prendre rendez-vous, car nous ne pouvons pas accueillir plus de 250 personnes en même temps. Un seul parent par enfant sera accepté. Les parents prennent rendez-vous en allant sur notre site Web. Monsieur Chartrand a déjà rencontré tous les élèves de 6^e année de notre région pour les inviter aux Portes ouvertes. Tous les visiteurs recevront une pochette incluant tous nos dépliants et un surligneur de plusieurs couleurs. Monsieur Chartrand passera dans les écoles pour donner une pochette à tous les élèves qui n'auront pas participé à nos Portes ouvertes.

13. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 15 décembre 2021.

14. ADOPTION DE LA LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Patricia Noël, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire à 21 h 05.

108-CÉ-21-22-12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Larry Mc Kinnon,
président



Kathya Paquin,
directrice